



## **RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC**

**MÉMOIRE DÉPOSÉ AU  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC**

**Par OBJECTIF SCÈNE  
194, rue Price Ouest  
Chicoutimi (Québec) G7J 1H1**

**Août 2016**

## PRÉAMBULE

**Objectif Scène**, le réseau des diffuseurs en arts de la scène du Saguenay–Lac-Saint-Jean, salue l’initiative du ministère de la Culture et des Communications qui vise à renouveler la Politique culturelle du Québec et se réjouit de participer à cette vaste démarche de consultation.

Lors de l’adoption, en 1992, de la première Politique culturelle du Québec, aucun organisme de regroupement ne rassemblait les diffuseurs professionnels du Saguenay–Lac-Saint-Jean, contrairement aux autres régions du Québec.

## NOTRE ORGANISME

Alors qu’un besoin de concertation et de réseautage se faisait de plus en plus sentir dans le domaine de la diffusion professionnelle de spectacles dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Conseil régional de la culture a pris l’initiative d’inviter les intervenants du milieu à participer à une journée de réflexion. C’est lors de cette rencontre que les diffuseurs ont clairement exprimé leur volonté de se regrouper et de se concerter.

Travaillant de concert avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, les diffuseurs ont mis sur pied **Objectif Scène**, officiellement fondé en 2004. Dès lors, le MCC reconnaît et soutient **Objectif Scène** à titre de réseau de diffuseurs professionnels au Québec. Depuis, l’organisme est soutenu par le Conseil des arts et des lettres du Québec et par Patrimoine canadien.

**Objectif Scène** regroupe les diffuseurs professionnels des arts de la scène reconnus dans la région de Saguenay-Lac-Saint-Jean pour représenter et défendre leurs intérêts, promouvoir la diffusion des arts de la scène et offrir des services aux diffuseurs membres.

Actuellement, l’organisme regroupe sept diffuseurs pluridisciplinaires et trois membres qui sont des diffuseurs spécialisés. Les membres pluridisciplinaires sont : *le Café-Théâtre Côté-Cour, le Comité des spectacles Dolbeau-Mistassini, la Corporation Ile Du Repos, la Corporation du Bedeau, Diffusion Saguenay, le Services des loisirs de Roberval et Ville d’Alma Spectacles*. Les membres spécialisés sont : *le Festival des musiques de création, Théâtre La Rubrique et le Festival Jazz et Blues de Saguenay*.

Au cours des douze dernières années, **Objectif Scène** a déployé ses activités au niveau régional et s’est investi dans le tissu associatif national. Marqué par l’hétérogénéité de ses membres, l’action de l’organisme couvre plusieurs champs d’intervention.

**Objectif Scène** se positionne comme un acteur clé dans la concertation entre ses membres, favorise leur professionnalisation par l’organisation de formation et assure leur représentation.

L'organisme s'est notamment démarqué par son projet de développement de la diffusion de la danse, *Objectif Danse*, son appui à la relève artistique régionale grâce à la *Bourse Objectif Scène* et son travail de développement du public adolescent avec son projet *Quand notre rythme devient parole*. Ce dernier projet s'est vu décerner le *Prix RIDEAU 2013*, dans la catégorie *Partenariat*.

Les valeurs et principes directeurs qui guident l'action autant du personnel que des administrateurs sont:

- L'amélioration continue des conditions professionnelles de la diffusion des arts de la scène dans notre région;
- La primauté de la collégialité, de l'éthique et du respect dans l'organisation et la promotion des services, entre l'organisme et ses membres, et entre les membres eux-mêmes;
- La volonté d'être un acteur important du développement culturel au plan régional, par la promotion de l'émergence et de la diversité des talents et par l'engagement communautaire.

Au printemps 2016, le réseau **Objectif Scène** a adopté un nouveau plan stratégique quinquennal qui mettra l'emphase sur trois axes majeurs : le développement des artistes, le développement des disciplines et le développement des publics.

## **NOS RECOMMANDATIONS**

À l'issue d'une consultation tenue auprès de nos membres en juin dernier, nous avons identifié diverses recommandations qui nous semblent prioritaires pour le domaine de la diffusion, qui est un chaînon essentiel du rayonnement de la culture.

### **1. Instaurer une campagne nationale de promotion de la culture et des arts vivants**

Nous recommandons que soit mise en place une campagne de valorisation dans le cadre de la nouvelle Politique culturelle du Québec. Cette campagne promotionnelle viserait à changer la perception des gens face à la culture et à lui redonner ses lettres de noblesse, en valorisant la pratique des arts et de la fréquentation culturelle pour tous les segments de la population, des plus jeunes aux plus vieux. Des études internationales démontrent amplement les bienfaits de la culture sur la santé (mentale et physique). Malgré cela, la fréquentation d'activités culturelles souffre encore d'une connotation élitiste qui nuit au développement des arts et à sa diffusion.

Dans son approche de communication, ce programme devrait poursuivre des objectifs de promotion de l'art vivant et de valorisation des cultures régionales, dont celles des

autochtones. Une priorité absolue devrait être appliquée au maintien et au développement de la culture francophone, menacée par l'hégémonie montante de la culture anglo-saxonne. Il est donc indispensable de prioriser le maintien de quotas élevés de contenus francophones dans toutes les actions gouvernementales et dans celles de tous les acteurs du milieu culturel (auteurs, producteurs, diffuseurs, associations), incluant les industriels et les médias (radio, télévision, journaux, web, médias sociaux).

Il est également essentiel de mettre en lumière les impacts de la culture sur le développement économique durable, principalement en région. La disponibilité d'évènements culturels de qualité professionnelle est un facteur majeur d'attraction pour le recrutement des professionnels en région. La rétention des artistes et des travailleurs culturels en région est aussi un élément clé de l'occupation territoriale. Une vie culturelle foisonnante en région est un excellent gage de qualité de vie.

## **2. Tisser des liens plus étroits avec le ministère de l'Éducation pour favoriser une fréquentation dès le plus jeune âge**

Nous recommandons que la Politique renouvelée prenne en compte les enjeux de fréquentation des arts professionnels, en favorisant la mise en place d'une réelle concertation qui interpelle tant le ministère de l'Éducation que ceux de la Famille et de la Santé.

Il faut que l'éducation à la culture dispose d'autant de temps dans les écoles que l'éducation physique. Les activités d'éveil aux arts, la médiation et la fréquentation des arts de la scène (par le biais de spectacles "vivants" de toutes disciplines en salle professionnelle) par les élèves devraient être des obligations incluses au cursus scolaire.

La coordination de ces activités devrait être assurée par des ressources dédiées dans les écoles, rémunérées plutôt que bénévoles. Tous les coûts devraient être défrayés par le ministère de l'Éducation, incluant les frais de transport, les activités de médiation en classe et le prix des billets en salle.

Des mécanismes de financement coordonnés par le Ministère de la Culture et impliquant tous les autres ministères concernés - notamment ceux de l'Éducation, de la Famille, de la Santé, du Développement des régions - et certaines sociétés d'État devraient être mis en place pour assurer l'atteinte de ces objectifs.

Bref, il faut systématiser la formation culturelle et la fréquentation assidue des arts professionnels pour tous les jeunes du Québec, en milieu de garde comme à l'école, du primaire jusqu'au collégial. Une connaissance de base en médiation culturelle devrait également être incorporée dans le programme de formation des professeurs.

### **3. Favoriser et soutenir les actions de développement des publics et la médiation culturelle en région**

Nous recommandons de répartir plus équitablement les investissements en développement culturel entre les régions et les grands centres. Selon les données statistiques, il y a actuellement une concentration des investissements culturels dans les grands centres, au détriment des régions. Le soutien culturel per capita est nettement supérieur dans les grands centres de la part des instances gouvernementales et des entreprises privées.

Les réalités démographiques des régions occasionnent des défis supplémentaires pour les travailleurs culturels de la diffusion, notamment l'accessibilité aux artistes en région, la mobilité des professionnels et le soutien au déplacement en vue du perfectionnement et du réseautage des acteurs culturels régionaux. L'éloignement relatif des régions a aussi des impacts sur les efforts de médiation puisque les artistes sont moins disponibles localement pour contribuer aux activités préparatoires.

Il faut permettre aux régions d'accueillir les artistes sur un même pied d'égalité que les grands centres qui n'ont pas à couvrir les frais de déplacements des artistes qui habitent majoritairement les grands centres. De la même façon, il faut permettre aux travailleurs culturels vivant en région de se professionnaliser sans encourir des frais prohibitifs de logement et de séjour. En effet, les formations, ateliers, colloques et congrès se déroulent généralement dans les grands centres, ce qui oblige les travailleurs culturels régionaux à se déplacer, alors que ceux des grands centres disposent de tous ces outils de professionnalisation à portée de main, à peu de frais.

Le financement de soutien aux organismes et aux travailleurs culturels vivant en régions doit être augmenté pour offrir des conditions similaires de fonctionnement et de professionnalisation. Bref plus on est loin, plus on doit être soutenu.

### **4. S'assurer de la circulation et de l'accessibilité à des formes d'arts diversifiées sur l'ensemble du territoire**

Nous recommandons la constitution d'un fonds d'appariement visant à assurer la diffusion professionnelle des arts de la scène pour toutes les disciplines sur l'ensemble du territoire et, plus particulièrement, en région. Une emphase devrait être mise sur les actions favorisant la prise de risque par les diffuseurs (pour appuyer l'émergence) et visant le développement des disciplines moins "populaires".

Les organisations régionales bénéficieraient ainsi de fonds supplémentaires (en sus du soutien au fonctionnement "régulier") pour les efforts requis et consentis par les diffuseurs.

## 5. Veillez à un engagement financier de l'état et des entreprises privées dans le développement de la culture

Nous recommandons que la Politique culturelle prévoie des mécanismes de convergence des actions gouvernementales et de celles des entreprises, en vue de favoriser un développement harmonieux de la culture sur tout le territoire. À cet effet, des incitatifs financiers et fiscaux pourraient être instaurés pour améliorer l'implication du privé dans le développement culturel, en amont (création) et en aval (diffusion), particulièrement au bénéfice des petites organisations culturelles.

Plusieurs grandes entreprises ont amorcé une réorientation de leurs investissements promotionnels vers le secteur événementiel (sport professionnel et festivals majeurs), au détriment de l'investissement local et régional dans les organisations plus proches du terrain. Outre le fait de l'appauvrissement des PME culturelles (centres d'artistes, diffuseurs, etc.), ceci a un impact sur la valeur que la population accorde aux artistes.

La prolifération des événements à grand déploiement et gratuits (ou presque) nuit ultimement à la pérennité des artistes émergents. Cette gratuité est néfaste à la consommation culturelle et elle est nocive à long terme pour l'industrie culturelle et le développement harmonieux des talents artistiques. Elle nuit également fortement aux diffuseurs en salle en créant une compétition impossible à contrer.

À moyen terme, seuls les artistes établis (i.e. visibles à la télé) seront diffusés par les festivals et autres grands événements. Pour les artistes émergents, seuls les bars pourront se permettre de les présenter à vil prix. Le public s'habituant à la gratuité ne saura pas reconnaître la valeur des artistes entre ces deux extrêmes et les petits et moyens diffuseurs se retrouveront coincés, dans l'impossibilité de vendre des billets perçus comme trop chers par le public. La valeur de l'artiste doit se refléter dans le marché et la gratuité empêche le public de reconnaître la valeur artistique.

Pour pallier ce phénomène, le recours à des outils de promotion de la relève pourrait être favorisé et financé par le privé et l'état. À titre d'exemple, citons les vitrines proposées par les réseaux ou les outils comme les défunctes *Entrées en scène Loto-Québec*. Les initiatives de développement des artistes mis en place par les diffuseurs régionaux (tel la *Bourse Objectif Scène*) pourraient être implantées dans toutes les régions pour créer un canal de développement de la relève.

Le soutien à la création et à la diffusion pourrait aussi être assuré en partie par des tarifs préférentiels accordés aux entreprises culturelles par les grands fournisseurs de services publics (Hydro-Québec, fournisseurs en télécommunications, etc.).

## **6. Accompagner les diffuseurs dans le développement du numérique et son utilisation**

Nous recommandons que la Politique culturelle soutienne le virage numérique au niveau opérationnel, notamment pour former les ressources humaines en place, pour supporter le développement des filières virtuelles (réseaux sociaux, sites web, etc.).

La mise à niveau technologique amorcée par le gouvernement doit se poursuivre, permettant l'accueil de formes diverses sur tout le territoire et une relation bidirectionnelle entre centres urbains et régions. Il faut à tout prix éviter que les facilités numériques nuisent à la circulation des œuvres en région, une nouvelle tendance insidieuse qui pourrait réduire l'offre culturelle en dehors des grands centres. En contrepartie, ces outils pourraient aider la pénétration urbaine des artistes régionaux émergents, s'ils sont utilisés à bon escient.

La transformation des modes de consommation culturelle représente des défis importants et incontournables, autant pour les artistes que pour les diffuseurs. Il faut être en mesure d'adapter notre mode de fonctionnement et nos programmes aux réalités qui se transforment rapidement. Outre le soutien financier, il est primordial de prévoir un support technique pour les PME de diffusion, afin qu'elles puissent suivre le courant, voire le devancer.

## **CONCLUSION**

La réalité de la diffusion en région comporte des caractéristiques qui sont propres à ce contexte, en raison de la démographie moins dense et de l'éloignement relatif par rapport aux nombreuses ressources disponibles dans les grands centres.

Nous espérons que notre contribution permettra d'optimiser la Politique culturelle du Québec de demain.

## **Objectif Scène**